



Animatrice-animateur de centres de vacances

Formation de base avril 2023 (1^{re} étape)

mardi 5 juillet 2022, par [francois](#)

Le parcours de formation pour devenir animatrice-animateur de centres de vacances et obtenir un brevet homologué comprend 4 étapes à réaliser dans un délai de maximum 3 ans. La formation de base constitue la 1^{re} étape. Elle s'organise à différentes périodes de l'année, soit en 8 jours soit en 10 jours, comme c'est le cas ici. Il s'agit d'une formation en résidentiel.

Cette formation débouche sur l'obtention du **brevet d'animateur-animatrice de centres de vacances homologué** par la **Fédération Wallonie-Bruxelles**.

Elle se déroule en **4 étapes** qui peuvent s'effectuer sur une période de 3 ans maximum à dater du premier jour de la 1^{re} étape (Formation de base).

Pour cette première étape, nous vous proposons :

- **De vivre en groupe** et apprendre, découvrir, communiquer, travailler en équipe, prendre des responsabilités ;
- **De pratiquer et expérimenter des activités d'animation variées** : jeux, chants, activités manuelles, corporelles, découverte du milieu...
- **De réfléchir au rôle de l'animatrice-animateur** et à l'animation de groupes d'enfants et de jeunes de 2,5 ans à 16 ans.



Pour intégrer cette formation **il faut être âgé-e de 17 ans** dans l'année civile durant laquelle débute la formation et avoir 17 ans accomplis au 1^{re} jour de la 2^e étape (Formation pratique).

La période proposée ici comprend 10 jours de formation en résidentiel. Vous pourrez ensuite vous diriger vers la [2^e étape qui est la formation pratique](#).

Le lieu de la formation sera communiqué lors de la confirmation d'inscription.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter notre groupe Formation à l'animation, formation-animation.cemea.be